

# Carte Nationale d'Identité

**SUR RDV UNIQUEMENT**

**PRÉSENCE OBLIGATOIRE POUR PRISE D'EMPREINTES ET SIGNATURES**

*Les mineurs doivent être accompagnés d'un de leurs parents (père, mère)*

**Télécharger les demandes sur internet :**

**Site [ANTS.GOUV.FR](https://ants.gouv.fr)**

**Compléter la pré demande et imprimer le récapitulatif**

**Ne pas signer**

## **Pièces à fournir pour la première demande**

- Taille
- 1 photo en couleur récente moins de 6 mois (sans lunettes, sans artifices)
- Un justificatif de domicile au nom du demandeur  
(Facture originale de consommation récente de moins de 6 mois EDF, GAZ, EAU, TEL,  
Avis d'imposition 2024, taxe foncière 2023)

**Si le demandeur majeur ne possède pas de facture à son nom**

- > Justificatif de domicile au nom de l'hébergeant > Attestation d'hébergement
- > Copie recto/verso de la CNI de l'hébergeant

## **Concernant les mineurs fournir en plus :**

- Livret de famille des parents plus carte d'identité du parent présent lors de la demande
- En cas de divorce, jugement de divorce complet et  
Présence du représentant légal muni d'une pièce d'identité
- si garde alternée, autorisation signée par les deux parents (document fourni par la mairie).  
Facture de domicile des 2 parents, copie de leurs cni recto/verso

## **Pour le renouvellement**

- Ancienne CNI
- votre filiation (prénoms, date et lieu de naissance de vos parents) ou acte de naissance
- Si CNI périmée de plus de 5 ans copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois
- 1 photo couleur récente moins de 6 mois (sans lunettes, sans artifices)
- Un justificatif de domicile au nom du demandeur  
(Facture originale de consommation récente de moins de 6 mois, EDF, GAZ, EAU, TEL,  
Avis d'imposition 2024, taxe foncière 2023)

**Si le demandeur majeur ne possède pas de facture à son nom**

- > justificatif de domicile au nom de l'hébergeant > attestation d'hébergement
- > Copie recto/verso de la CNI de l'hébergeant

## **Concernant les mineurs fournir en plus**

- Livret de famille des parents plus carte d'identité du parent présent lors de la demande
- en cas de divorce, jugement de divorce complet,  
présence du représentant légal muni d'une pièce d'identité
- si garde alternée, autorisation signée par les deux parents (document fourni par la Mairie)  
Facture de domicile des 2 parents, copie de leurs cni recto/verso

## **En cas de perte ou de vol**

- Déclaration de perte (fournie par la Mairie) ou de vol (commissariat)  
copie intégrale acte de naissance
- Document avec photo (permis, carte vitale, titre de transport.....)
- Attestation sur l'honneur si pas d'autres papiers
- 25€ en timbres fiscaux
- Votre taille
- 1 photo couleur récente moins de 6 mois (sans lunettes, sans artifices)
- Un justificatif de domicile au nom du demandeur  
(Facture originale de consommation récente de moins de 6 mois EDF, GAZ, EAU, TEL,  
Avis d'imposition 2024, taxe foncière 2023)  
Si le demandeur majeur ne possède pas de facture à son nom
  - > Justificatif de domicile au nom de l'hébergeant
  - > Attestation d'hébergement
  - > Copie recto/verso de la CNI de l'hébergeant

### **Concernant les mineurs fournir en plus:**

- Livret de famille des parents plus carte d'identité du parent présent lors de la demande
- En cas de divorce, jugement de divorce complet,  
Présence du représentant légal muni d'une pièce d'identité
- si garde alternée, autorisation signée par les deux parents (document fourni par la mairie).  
Facture de domicile des 2 parents avec la copie de leurs CNI recto/verso

### **Pour les personnes nées à l'étranger ou ayant les 2 parents de nationalité étrangère**

- Certificat de Nationalité Française

Certificat de nationalité française :  
TRIBUNAL D'INSTANCE  
Place du palais de justice  
Service Nationalité  
59385 DUNKERQUE CEDEX  
☎ : 03.28.25.98.20

Français nés à l'étranger  
Ministère des Affaires Etrangères  
Service Etat-civil  
44941 NANTES Cedex 9  
☎ : 02.51.77.30.30  
[www.smae.diplomatie.gouv.fr/etat\\_civil](http://www.smae.diplomatie.gouv.fr/etat_civil)